

## **Avis CSRPN N° 2020-20**

### **AVIS DU CSRPN DE LA REUNION**

#### **Plan de gestion 2021-2030 de la réserve naturelle nationale marine de La Réunion**

**REUNION PLENIERE DU 10 DECEMBRE 2020**

Pétitionnaire : RNNMR

#### **Contexte et objet de la demande :**

Au niveau des réserves naturelles, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel doit obligatoirement être consulté sur la validation des plans de gestion des réserves naturelles nationales (le premier et les suivants), en application de l'article R 332-22 du code de l'environnement.

L'article R 332-22 stipule par ailleurs que « *A l'issue de la première période de cinq ans, la mise en œuvre du plan fait l'objet d'une évaluation et le plan est renouvelé et, le cas échéant, modifié par décision préfectorale.* »

L'évaluation du premier plan de gestion 2013-2017 de la RNNMR a été réalisée en externe au cours de l'année 2018. La démarche de consultation a ensuite été initiée en 2019 par plusieurs réunions thématiques auxquelles l'ensemble des experts du Conseil Scientifique étaient invités aux côtés des membres du Comité Consultatif, du Conseil d'Administration et d'un panel d'acteurs et d'usagers du territoire.

Le nouveau plan de gestion 2021-2030 de la réserve naturelle nationale marine de La Réunion est donc présenté au CSRPN pour validation.

#### **Remarques préalables :**

Le second plan de gestion de la RNNMR est présenté en 2 parties distinctes, la première (393 p) concerne le diagnostic des enjeux, des programmes réalisés et le bilan des acquis au sein du périmètre de la RNNMR et le second (67 p) concerne le plan d'action 2021-2030. Seule la seconde partie a été annotée, la première ayant été réalisée par MAREX (organisme de rattachement du rapporteur).

Le plan d'action débute par une description rigoureuse de la nouvelle méthodologie des plans de gestion proposée par l'OFB et les RNF, s'appuyant sur une boucle itérative intégrant successivement l'état des lieux (partie diagnostic), les enjeux, les objectifs à long terme, les objectifs opérationnels et les résultats de gestion (actions). Cette boucle constitue la colonne vertébrale du rapport qui s'en éloigne peu.

La stratégie de construction des indicateurs dans un modèle de type Pression-État-Réponse est bien définie et repose sur des bases méthodologiques éprouvées, en exploitant la boîte à outils développée lors du programme PAMPA. Les indicateurs de pressions sont distingués entre origines naturelle et anthropique, avec un rapide résumé des principaux facteurs d'influence.

Les enjeux et les objectifs à long terme du plan de gestion sont présentés sous forme de tableau clair et l'ensemble de la démarche est illustrée par un schéma de synthèse complet, résumant l'ensemble des facteurs d'influence à prendre en compte dans la gestion de la RNNMR et notamment le maintien en bon état de l'enjeu de conservation.

Le document devient alors très structuré, avec une présentation des objectifs opérationnels en tableaux, les rattachant aux pressions naturelles et anthropiques et aux facteurs-clés de réussite, reprenant les éléments sociétaux, organisationnels et techniques nécessaires à l'ancrage de la RNNMR dans ses actions citoyennes, scientifiques et de contrôle / gestion.

Viennent ensuite les propositions d'actions et les indicateurs d'évaluation de bonne réalisation, présentés en arborescence d'abord des objectifs de conservation de l'enjeu à long terme et opérationnels, puis de maîtrise des pressions et enfin de mise en place des facteurs clés de la réussite.

La programmation des actions selon 2 plans de 5 ans 2021-2025 puis 2026-2030 est présentée sous forme d'un tableau récapitulatif en fin de document. Le rapport conclue sur une comparaison des arborescences des 2 plans de gestion et des actions proposées par items de gestion, d'acquisition de connaissances, de sensibilisation, de moyens humains et matériels et de contrôle.

### Analyse :

L'ensemble des documents présentés est très complet. Le plan d'action s'appuie sur un bilan exhaustif des actions menées depuis le premier plan de gestion. La présence de nombreux tableaux facilite la lecture et permet des points de synthèse bienvenus au cours de la lecture du rapport.

L'organisation du document suit les grands items du guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels de l'OFB, partant du bilan des connaissances, pour s'orienter vers la caractérisation de l'enjeu, des objectifs, puis des actions de gestion à mettre en œuvre.

Le tableau de programmation des actions sur les années 2021-2030 fournit en moins de 10 pages un résumé complet des actions, de leur priorité, des partenaires envisagés et de leur périodicité de réalisation.

Le choix d'une description d'abord méthodologique puis sous forme de tableaux de bords entraîne en revanche quelques redondances, avec des propositions essentielles qui apparaissent tardivement dans le document, comme la nécessité de mieux connaître les mécanismes de résilience naturelle des écosystèmes dans l'objectif de favoriser une meilleure régénération face aux changements globaux ou d'envisager et d'étudier le risque d'introduction d'espèces exotiques envahissantes (EEE) en milieu récifal.

Par ailleurs, la description des liens de causalité entre pressions (naturelles et anthropiques) et impacts avérés sur les écosystèmes est peu développée, ce qui entraîne une certaine confusion lors de la lecture du document, où peu d'actions en faveur de l'amélioration de cette connaissance sont proposées explicitement. Les pressions sont présentées comme des facteurs d'influence reconnus mais non hiérarchisés localement, ce qui tend à éloigner les actions de maîtrise de ces pressions des urgences écologiques réelles.

Parmi les facteurs clés de la réussite évoqués, l'implication des élus dans la mise en place d'actions concrètes en faveur de la gestion durable du bassin versant (sécurisation des zones à risque d'érosion élevé à l'approche de la saison humide) et de la maîtrise des pressions anthropiques pourrait peut-être être davantage priorisée, tout comme les actions en faveur du bon état hydrologique des masses d'eau littorales (filets de rétention des déchets dans les ravines, sondes de mesure en continu, etc.) sur lesquels toute la faisabilité des autres actions repose et qui sont les plus en amont des phénomènes de dégradation d'origine humaine directe.

Certaines pressions, comme l'assainissement non conforme, pouvant être à l'origine de maladies et d'épizooties, et l'effet cumulatif entre plusieurs pressions (effet cocktail ou de synergie négative) ne sont pas non plus évoquées et aucune action en faveur de leur maîtrise n'est de ce fait proposée explicitement (même si d'autres actions sont indirectement en faveur de leur maîtrise et que la compétence de gestion directe de ces pressions ne revient pas à la RNNMR).

Du point de vue des indicateurs, notamment ichtyologiques, de nouvelles pistes pourraient probablement être explorées, la richesse spécifique, la densité et la biomasse totales ne semblant pas être révélatrices d'un état écologique donné (même si elles évoluent sur une large gamme de valeurs dans l'espace et dans le temps). Les travaux actuellement menés par l'IFRECOR/ICRI à ce sujet pourraient apporter quelques pistes de réflexion, au même titre que d'autres programmes de recherche en cours (ex. programme Score-Reef).

### **Avis final du CSRPN :**

**Le CSRPN de La Réunion félicite les rédacteurs pour ce travail abouti et très exhaustif, et donne un avis favorable au plan de gestion de la réserve naturelle nationale marine 2021-2030.**

**Au vu du constat de dégradation continue de l'état des récifs coralliens, le CSRPN formule les recommandations suivantes :**

- **à la réserve : réaliser un travail de hiérarchisation des impacts anthropiques afin de mieux prioriser les actions et mieux identifier les responsabilités**
- **à la réserve : compléter et renforcer les outils de suivi des paramètres physico-chimiques du milieu corallien**
- **aux services de l'État et aux collectivités territoriales du bassin versant : poursuivre les actions de maîtrise des usages impactant les eaux littorales (continuum terre-mer).**

Saint Denis, le 14 janvier 2021

Le Président du CSRPN



Patrick FROUIN